

**Communiqué de presse**

Lundi 26 avril 2010

## L'accord avec les États-Unis est décisif pour l'économie

**Rejet des manœuvres partisans visant à se profiler aux dépens de la place économique suisse**

**Le Comité directeur d'economiesuisse soutient fermement la ratification de l'accord d'entraide administrative avec les États-Unis relatif à UBS. Il suit les discussions avec inquiétude. Un rejet pèserait sur les relations avec le deuxième partenaire économique de notre pays et serait aussi nuisible pour le monde de l'industrie et le secteur des services. La nécessité d'une intervention en ce qui concerne les entreprises d'importance systémique est reconnue, mais cette question doit être traitée séparément, sur la base d'arguments fondés et solides.**

Les États-Unis sont le deuxième partenaire commercial des entreprises suisses et leur premier en termes d'investissements. De nombreuses PME génèrent aussi une partie importante de leurs revenus sur ce marché. En outre, les sièges de groupes américains implantés en Suisse contribuent de façon déterminante à la prospérité de notre pays.

Il ne serait pas acceptable de laisser le champ libre à des tentatives de gauche ou de droite d'instrumentaliser l'accord avec les USA dans le but de se profiler politiquement. Les dossiers des risques systémiques et des bonus sont assurément importants. Les travaux à ce propos sont bien avancés. Rien ne justifie un excès de précipitation et des mesures qui n'auraient pas été mûrement réfléchies. De nouvelles dispositions fiscales pourraient rester sans effet ou provoquer des dommages considérables. Ainsi par exemple, une restriction des plans de participation des collaborateurs représenterait une détérioration sensible des conditions-cadre des start-up.

L'approbation de l'accord par le Parlement permettrait de régler un dossier en souffrance dans le respect de notre législation, et de préserver les relations entre les deux pays. Son rejet en revanche engendrerait une grande incertitude, en raison des mesures de rétorsion éventuelles que pourraient prendre les États-Unis. La réaction américaine pourrait sérieusement affecter UBS, la place financière dans son ensemble et même l'économie réelle, donc l'emploi.

Il n'y a pas d'alternative à l'accord avec les USA. La voie proposée est acceptable sur le plan des droits politiques. Selon la pratique judiciaire actuelle, l'interdiction légale de la rétroactivité ne s'applique pas aux procédures d'entraide administrative.

Pour toutes questions :

Cristina Gaggini, directrice romande

Téléphone : 078 781 82 39

[cristina.gaggini@economiesuisse.ch](mailto:cristina.gaggini@economiesuisse.ch)